



Chambéry, le 3 juillet 2013

Avis de l'ADTC Savoie sur le projet de reconquête de l'axe de la Leysse

Le projet de reconquête de l'axe de la Leysse fait l'objet d'une enquête publique jusqu'au 12 juillet 2013.

L'ADTC Savoie approuve l'esprit de ce projet, qui vise à réduire la place de la voiture dans le centre de Chambéry, au profit de la qualité de la vie des citoyens, qu'ils soient piétons, cyclistes, usagers des transports en commun ou automobilistes ayant garé leur voiture dans un parking relais.

Cependant, les études figurant dans le dossier d'enquête (E1. Etude de trafic et Réalisation d'un modèle multimodal de déplacements sur le territoire de Métropole Savoie et de l'Avant Pays Savoyard - Analyse de scénarios) **prévoient à l'horizon 2022 un report modal qui n'est pas à la hauteur des ambitions du projet**. Il semble que cela est dû à la méthode de prévision, qui :

- sous-estime la part actuelle des déplacements à vélo,
- sous-estime le changement des mentalités, déjà perceptible depuis plusieurs années sur la fréquentation du réseau STAC (+10 % par an), des TER et des aménagements cyclables,
- fait l'hypothèse d'une absence d'amélioration des TER, des cars départementaux et des bus de la CALB dans les années à venir.

Afin que le report d'une part importante des trajets en voiture puisse s'effectuer vers la marche, le vélo et le transports en commun, l'ADTC Savoie demande des mesures complémentaires.

- **Une coordination du stationnement automobile à l'échelle de l'agglomération, en matière de capacité, de tarifs et de durée de stationnement autorisé est indispensable :**
 - parkings relais périphériques (Sonnaz, Cognin, Landiers, La Trousse...) : gratuit, longue durée autorisée, tarif bus incitatif pour tous les occupants d'une voiture,
 - parking relais de la Cassine : assez bon marché, longue durée autorisée, 20 minutes gratuites pour dépose et attente des voyageurs. L'information « Chambéry centre : parking Cassine conseillé » doit apparaître clairement aux automobilistes circulant sur la VRU dans les deux sens pour les inciter à sortir à l'échangeur de la Cassine,
 - parkings en ouvrage du centre-ville : plus cher, tarifs progressifs (et non dégressifs) avec la durée du stationnement, longue durée autorisée,
 - stationnement sur voirie en centre-ville : beaucoup plus cher, longue durée interdite.
- **Un balisage piéton depuis le parking relais de la Cassine vers le centre de Chambéry, avec le temps de parcours indiqué en minutes.**

- **Une restructuration de la navette N2**, actuellement peu attractive (itinéraire trop long, fréquence de 30 minutes), **afin qu'elle relie le parking relais de la Cassine au Manège, en passant par l'hypercentre et Curial, avec une fréquence inférieure à 10 minutes** (idéalement un minibus toutes les 5 minutes).
- La réalisation d'un **couloir de bus pour la ligne 2D à la sortie de l'échangeur de la Boisse** en direction du centre-ville.
- **La création d'une communauté de transport, associant les agglomérations de Chambéry, Aix-les-Bains et Montmélian, le Conseil général de la Savoie et le Conseil régional Rhône-Alpes**, est réclamée depuis six ans par l'ADTC Savoie. En coordonnant et en améliorant l'offre des TER, des cars départementaux et des bus urbains, elle pourrait **faire baisser notablement le nombre de voitures entrant chaque matin dans Chambéry et cherchant à s'y garer**.
- Enfin, l'ADTC Savoie demande qu'on étudie la réalisation d'un **cheminement couvert** sur une partie de la largeur de la **rue du Commandant Joseph Perceval**, afin d'assurer une liaison visible et confortable **entre** le futur pôle d'échange multimodal de **la gare et le futur centre d'échange des bus** du quai du Jeu de Paume.

A propos de l'ADTC Savoie :

L'ADTC Savoie (Association pour le développement des transports en commun) a pour objet le développement des transports en commun comme alternative au développement intensif de la voiture individuelle, ainsi que le développement du fret ferroviaire.

Elle s'adresse en particulier aux utilisateurs de bus urbains, car départementaux et TER et à toutes personnes pour qui le respect de l'environnement et du cadre de vie passe par une meilleure organisation des transports.

L'ADTC Savoie est affiliée à la FNAUT (Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports).

Plus d'informations sur : <http://adtc.savoie.free.fr/>

Contact : adtc.savoie@free.fr / Alain Caraco 06 84 13 62 55 / Jean Favre 06 82 42 74 09

Annexe 1 : Pont Cassine - Gambetta

L'ADTC Savoie avait émis le 28 novembre 2011 des réserves sur la nécessité du pont Gambetta - Cassine. Les informations présentées dans le dossier d'enquête laissent apparaître :

- que même avec le pont, la circulation automobile sur l'axe de la Leysse sera fortement réduite, le carrefour du Centenaire autorisant un débit maximal inférieur à 1200 véhicules par heure de pointe, soit environ 12 000 véhicules par jour, au lieu de 28 000 actuellement,
- que les améliorations du réseau de bus (sites propres, fréquence de 6 à 12 minutes sur les 4 lignes essentielles), le pôle d'échange multimodal, le centre d'échange des bus, le parking relais de la Cassine et de la passerelle cyclo-piétonne le reliant au centre-ville seront réalisés avant ou en même temps que le pont,
- que le pont permet la mise à sens unique du Faubourg Reclus, ce qui est nécessaire pour faire passer rapidement le carrefour du Centenaire aux bus desservant le centre d'échange. L'étude parle de 90 bus à l'heure de pointe. Les calculs de l'ADTC Savoie (voir annexe 2) montrent que ce sera au minimum 100 bus, voire plus de 130 dans une hypothèse moyennement ambitieuse de report modal. Le bon fonctionnement du carrefour du Centenaire est donc vital.

Dans ces conditions, le pont ne sera pas l'« aspirateur à voitures » qu'on pouvait craindre initialement et permettra aux bus d'apporter une alternative crédible à la voiture. Cependant, l'ADTC Savoie reste ouverte à toute autre solution réaliste qui pourrait être proposée.

Annexe 2 : Nombre de bus en heure de pointe au carrefour du Centenaire en 2019

Toutes hypothèses

- tous les sites propres sont achevés
- le nouveau centre d'échange est achevé

Lignes passant au centre d'échange, mais sans passer par le Carrefour du Centenaire :

- ligne essentielle 2 / 2D (arrive par Veyrat)
- ligne 5 (arrive par Gambetta)
- ligne 18 (arrive par Lanfrey)
- ligne 27 (arrive par Lanfrey)

Hypothèse 1 : offre prévue dans la DSP 2011-2017	Nb bus par heure
3 lignes essentielles (1, 3 et future 4) cadencées à 6 minutes, soit 10 bus par ligne, par heure et par sens	60
ligne 6 cadencée à 12 minutes, soit 5 bus par heure et par sens	10
ligne 25 cadencée à 12 minutes, soit 5 bus par heure et par sens	10
branche Saint-Baldoph ex-ligne 4/40 cadencée à 15 minutes, soit 4 bus par heure et par sens	8
ligne 11	2
ligne 26	1
ligne N2 cadencée à 10 minutes, soit 6 bus par heure et par sens	12
Total	103

Hypothèse 2 : offre prévue dans la DSP 2011-2017 augmentée de 20 %	Nb bus par heure
3 lignes essentielles (1, 3 et future 4) cadencées à 5 minutes, soit 12 bus par ligne, par heure et par sens	72
ligne 6 cadencée à 10 minutes, soit 6 bus par heure et par sens	12
ligne 25 cadencée à 10 minutes, soit 6 bus par heure et par sens	12
branche Saint-Baldoph ex-ligne 4/40 cadencée à 10 minutes, soit 6 bus par heure et par sens	12
ligne 11	2
ligne 26	1
ligne N2 cadencée à 6 minutes, soit 10 bus par heure et par sens	20
Total	131